

Image not found or type unknown



Réduction de préavis en location

Par **ksav**, le **25/08/2008** à **12:23**

Bonjour,

Je suis locataire et je quitte mon logement pour un nouveau, toujours en location.

Il me semble qu'un préavis doit porter sur 3 mois, mais qu'il peut être réduit dans la mesure où l'on trouve un nouveau locataire pour ce logement.

Le pb est que mon propriétaire souhaite vendre son bien à mon départ, dois je dans ce cas payer les 3 mois de loyer ?

Merci